

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020



Pourquoi choisir l'Adapei du Morbihan ?



« Toute personne, quelle que soit sa fragilité, quel que soit son handicap, porte en elle la capacité à se développer et à faire évoluer positivement le regard et l'accueil de notre société, avec l'aide de tous. »

En versant votre taxe d'apprentissage à l'un de nos établissements, vous agissez concrètement pour offrir aux jeunes que nous accompagnons les mêmes chances de réussite que tous, en les soutenant dans leurs parcours professionnel.

L'apprentissage

permet aux personnes en situation de handicap

accompagnées d'accéder à un large panel de métiers pratiqués,

au sein du Pôle Travail et Insertion de l'Adapei du Morbihan

Versez votre taxe d'apprentissage à un acteur morbihannais de la

formation et de l'insertion professionnelle, pour des jeunes et des adultes

en situation de handicap.

3 IMPRO

Vannes - Ploemeur - Ploërmel

Préparer les jeunes à la réalisation de leur projet professionnel et à l'insertion dans le monde du travail protégé ou ordinaire,

Un atelier support mobilité/inclusion à reconfigurer sur le Pays de Lorient,

60 jeunes en IMPRO

6 ESAT

Pontivy - Hennebont - Vannes

Caudan - Auray

Plumelec / Ploërmel

Accompagnement médico social et formation professionnelle sur un projet tout au long des années,

Accompagnement vers l'embauche en entreprises ou en collectivités,

En milieu protégé ou en milieu ordinaire,

620 ouvriers en ESAT

Pourquoi choisir l'Adapei du Morbihan ?

1

Pour l'insertion professionnelle de jeunes ou adultes handicapés.

2

Pour nous aider à investir et améliorer nos supports pédagogiques, nous aider à préparer l'avenir.

3

Pour un engagement local, solidaire et sociétal.

Comment est utilisée la taxe d'apprentissage que vous versez à l'Adapei 56 ?

Votre contribution servira à financer des projets ou des équipements liés à l'apprentissage :

- ▶ Rénovation et construction d'ateliers
- ▶ Achat de machines-outils, de matériel informatique,
- ▶ Mise à disposition d'intervenants spécialisés (enseignants, intervenants culturels, sportifs...)
- ▶ Mise à disposition d'accompagnateurs (nouvelle activité, autonomie en transports en commun...)

ENSEMBLE FAISONS DU HANDICAP UNE FORCE !



Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'un des établissements de l'Adapei 56 ?

- 1** Si vous n'avez pas reçu votre dossier directement, choisissez votre organisme collecteur et demandez-lui un **bordereau de déclaration** : (liste des organismes collecteurs disponible sur le site internet de la Préfecture de votre département).
- 2** Remplissez le bordereau.
- 3** **Reversement en fin de bordereau** : précisez bien le nom de l'établissement de l'Adapei 56 habilité à recevoir la partie de votre taxe d'apprentissage.
- 4** **Attention, en 2020, le versement se fait de manière directe.**

→ Pour plus d'informations : lrachet@adapei56.net

Attention
en 2020
ça change !!!

*Vous pouvez aussi
nous aider ...*

- Don en nature,
- Mécénat de compétences,
- Mécénat (réduction fiscale),
- Mise en réseaux,
- Accueil de stagiaires et d'ouvriers dans vos entreprises,
- Participation au DuoDay, le 14 mai 2020 !



*Les établissements
de l'Adapei du Morbihan
habilités à recevoir votre taxe d'apprentissage...*

		N° SIRET
ESAT Alter Ego	Hennebont	775 617 673 00 105
ESAT Les Ateliers du Prat	Vannes	775 617 673 00 097
ESAT Armor Argoat	Caudan	775 617 673 00 402
ESAT Les Bruyères	Plumelec/Ploërmel	775 617 673 00 071
ESAT Le Pigeon Blanc	Pontivy	775 617 673 00 063
ESAT Les Ateliers Alréens	Auray	775 617 673 00 162
IME Le Bois de Liza	Séné	775 617 673 00 030
IME Les Bruyères	Ploërmel	775 617 673 00 048
IME de Kerdiret	Ploemeur	775 617 673 00 055

Contact : Lucile RACHET
Chargée de mission
financements et innovations

lrachet@adapei56.net
06 87 69 43 43
www.esatea-adapei56.com

